

[paris-normandie.fr](https://www.paris-normandie.fr)

## Brésilienne menacée d'expulsion au Havre : « La police est venue la chercher à l'Armée du Salut »

Par Nicolas Le Jean

4-5 minutes

C'est une mère de trois enfants devenue clandestine. Maria Graciela Da Costa, 40 ans, était convoquée le 18 avril 2025 à la police du Havre pour être expulsée, seule, au Brésil. Elle ne s'y est pas rendue. Le recours de son mari, s'il est accepté, pourrait changer la situation de la famille.



Maria Graciela Da Costa, 40 ans, son mari Atanasio et leurs trois enfants, le 16 avril dernier, devant la sous-préfecture du Havre - Paris Normandie/Nicolas Le Jean



Par Nicolas Le Jean

Publié: 28 Avril 2025 à 20h27 Temps de lecture: 2 min

Une femme traquée. C'est la situation de Maria Graciela Da Costa, Brésilienne de 40 ans, depuis qu'elle a été convoquée à la police aux frontières [du Havre](#), le 18 avril 2025, [en vue d'être expulsée au Brésil](#). Une convocation à laquelle la mère de famille, hébergée à l'Armée du Salut havraise avec son mari et ses trois enfants, ne s'est pas rendue.

### [Consultez l'actualité en vidéo](#)

« *La police est venue la chercher à l'Armée du Salut mardi 22 avril et elle n'était pas sur place* », livre Chantal Nguyen, de l'Association havraise de solidarité et d'échanges avec tous les immigrés (Ahseti). Et ce, lors d'une conférence de presse que l'Ahseti a tenue, ce lundi 28 avril, avec Réseau éducation sans frontières (RESF), autre association soutenant Maria Graciela.

Une troisième autorisation provisoire de séjour a été refusée au couple, parents d'un enfant autiste

Pour rappel, la Brésilienne, qui travaillait dans une pharmacie, a fui son pays avec sa famille après qu'elle a subi d'« *ignobles violences, puis des menaces de mort suite à ses dépôts de plainte contre son employeur pour des salaires non payés* », expliquait l'Ahseti le 16 avril. La famille séjourne au Havre depuis 2022. Maria Graciela et son mari Atanasio ont vu leur demande d'asile rejetée. Leur fils Filipe, 11 ans, souffrant d'un trouble autistique profond, le couple a bénéficié de deux autorisations provisoires de séjour (APS) Mais une troisième a été refusée. Depuis octobre 2024, le couple est donc sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Les deux époux ont effectué un recours devant le tribunal administratif, mais seule Maria Graciela a été convoquée pour la procédure, en février 2025. Une procédure qui s'est conclue par la confirmation de l'OQTF pour la quadragénaire.

## Un nouvel espoir

Lors d'une mobilisation en sa faveur au Havre, le 16 avril, l'Ahseti et RESF avaient été reçus par le directeur de cabinet de la sous-préfète. Les associatifs demandaient le réexamen de la situation de la Brésilienne, mettant en exergue les garanties d'intégration de la famille, son impossibilité de retourner au Brésil, et la situation de handicap de leur fils. « *On ne sépare pas une maman de ses enfants* », avait aussi appuyé Thomas Audigier, le professeur des écoles de Filipe. Depuis, les associations ont sollicité le retour de la sous-préfecture, mais en vain. Elles espèrent que le recours contre l'OQTF d'Atanasio, qui sera examiné par le tribunal administratif de Rouen mercredi 30 avril, aura une issue favorable. Ce qui pourrait en effet changer la donne pour Maria Graciela.

Une pétition est présente sur [change.org](#), « Non à l'expulsion de Maria Graciela ».

**Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :**

[Le Havre \(Seine-Maritime\)](#)

## Juste pour vous